



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **8 avril 2019**

Décision n° **CP-2019-3016**

commune (s) : **Mezzieu**

objet : Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de 2 garages formant les lots n° 1094 et 1162 de la copropriété Les Plantées, situés rue de Nantes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 mars 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 avril 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Jannot), Mme Panassier.

Commission permanente du 8 avril 2019**Décision n° CP-2019-3016**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de 2 garages formant les lots n° 1094 et 1162 de la copropriété Les Plantées, situés rue de Nantes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 mars 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Par arrêté n° 2018-11-26-R-0849 du 26 novembre 2018, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de biens situés rue de Nantes à Meyzieu, pour un montant de 3 000 €, biens cédés libres de toute location ou occupation.

II - Désignation des biens cédés

Il s'agit :

- d'un garage A15 formant le lot n° 1 094 de la copropriété Les Plantées, avec les 5/10 0000 de la propriété du sol et des parties communes générales,
- d'un garage C6 formant le lot n° 1 162 de la copropriété Les Plantées, avec les 5/10 0000 de la propriété du sol et des parties communes générales,

le tout situé rue de Nantes dans la copropriété Les Plantées, garage n° 15, allée A et garage n° 6, allée C sur les parcelles cadastrées CR 101, CR 102 et CR 103 d'une superficie de 138 492 m².

III - Conditions de la revente

Ces biens ont été acquis pour le compte de la Ville de Meyzieu, qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, en vue d'initier à long terme la mutation du foncier pour un projet de renouvellement urbain. En effet, la copropriété des garages située rue de Nantes se compose de 128 garages dégradés et en très mauvais état, ne créant pas un contexte favorable pour leur utilisation. Par ailleurs, ils se situent dans un secteur nécessitant une action de la commune en matière de sécurité et d'aménagement urbain.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune s'est engagée à racheter à la Métropole le bien précité au prix de 3 000 €, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption.

La Commune aura la jouissance anticipée du bien à compter du jour du paiement du prix de l'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 28 janvier 2019, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 3 000 €, à la Commune de Meyzieu, de 2 garages, biens cédés libres de toute location ou occupation, formant les lots de copropriété n° 1094 et 1162 situés rue de Nantes dans la copropriété Les Plantées, sur les parcelles cadastrées CR 101, CR 102 et CR 103, acquis dans le cadre d'une préemption avec préfinancement pour le compte de la Commune.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018, pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4510.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 3 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 avril 2019.